

Considérations théologiques et pastorales sur l'histoire de la communion fréquente

R.P. Bertrand de Margerie, SJ¹

Je me propose ici de présenter quelques brèves considérations sur un point capital pour la vie chrétienne de chaque baptisé : que nous enseigne le Dieu révélateur, à travers les Ecritures, les Pères, le magistère de l'Eglise, sur la fréquence de la communion eucharistique et sur ses fruits temporels et éternels ? Quelles conclusions pastorales l'Eglise en tire-t-elle dès maintenant et pourrait-elle en tirer à l'avenir ?

I - Bref aperçu historique sur l'enseignement passé de l'Eglise :

Il ne s'agit pas ici, pour nous, de considérer simplement l'histoire d'une pratique et des diverses manières de l'entendre, mais encore et surtout de nous demander ce que le Christ révélateur veut nous dire sur la nature, le sens, les finalités de la fréquence de la communion eucharistique.

1- *L'Ecriture*

Le décret *Sacra tridentina synodus*, publié en 1905 par la Congrégation du concile avec l'approbation de saint Pie X, a admirablement résumé l'enseignement révélé en une présentation synthétique qu'il convient de citer. Evoquant le discours de Jésus sur le pain de Vie, le texte nous dit : "Par cette comparaison (Jn 6, 59) avec le pain et la manne, les disciples pouvaient comprendre aisément que, le pain étant la nourriture quotidienne du corps et la manne ayant été l'aliment quotidien des Hébreux dans le désert, de la même façon l'âme chrétienne pourrait se nourrir chaque jour du pain céleste. De plus, quand Jésus-Christ nous ordonne de demander dans l'oraison dominicale notre pain quotidien, il faut entendre par là, comme presque tous les Pères de l'Eglise l'enseignent, non pas tant le pain matériel, la nourriture du corps, que le pain eucharistique qui doit être reçu chaque jour." (*Actes de Pie X*, Bonne Presse, T.2, p. 253).

A la lumière de l'Evangile johannique, ce texte récapitule de manière très dense, d'abord l'enseignement du Dieu de la première alliance à travers la figure de la manne quotidienne des Hébreux dans le désert, puis celui du Dieu de la nouvelle alliance, du Christ dans les Evangiles synoptiques, inculquant la demande du pain quotidien dont le sens eucharistique est proposé clairement par l'unanimité morale des Pères de l'Eglise. Le texte affirme donc, de façon

¹ Conférence donnée lors du 2e colloque du C.I.E.L., octobre 1996.

impressionnante, comment les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, puis les Pères, convergent pour indiquer la volonté divine : que le pain eucharistique soit mangé chaque jour par les membres de l'Eglise du Christ.

Le discours sur le pain de Vie, en nous présentant la manne comme une préfiguration - d'ailleurs négative - du pain vivant descendu du ciel, nous fait entendre que ce pain vivant doit être mangé aussi longtemps que dure l'exil terrestre, chaque jour, jusqu'à l'entrée dans la Terre promise.² Le texte du Saint-Siège ajoutait le témoignage du livre des Actes (2, 42-46) selon lequel les nouveaux baptisés se "montraient fidèles à la fraction du pain. []. Jour après jour, ils rompaient le pain dans leurs maisons". De nombreux exégètes reconnaissent le sens eucharistique de cette double mention, elle-même éclairée par le discours sur le pain de Vie.

Cependant, les exégètes se sont divisés sur le sens, eucharistique ou non, du pain quotidien demandé dans le *Pater*. Certains ont estimé que le sens littéral concerne le pain matériel, le sens eucharistique constituant une interprétation.

Néanmoins, les critères exégétiques reconnus par le concile Vatican II permettent de retenir avec certitude le sens eucharistique ; le CEC (§ 112 ss) en cite trois : être attentif au contenu et à l'unité de toute l'Ecriture, en raison de l'unité du dessein de Dieu, dont le Christ est le centre ; lire l'Ecriture dans la tradition vivante de toute l'Eglise, dont les Pères sont les témoins privilégiés, et dans la fidélité à l'analogie de la foi, c'est-à-dire à la cohésion des vérités de la foi entre elles et avec le contenu total de la révélation, car Dieu ne se contredit jamais.

En appliquant ces critères, le CEC (§ 2835 à 2837) expose ce qu'il appelle "le sens spécifiquement chrétien" de la demande du pain quotidien : "Elle concerne la parole de Dieu à accueillir dans la foi, le corps du Christ reçu dans l'Eucharistie".

Puis le CEC analyse longuement la double allusion temporelle contenue dans les deux recensions (Matthieu, Luc) de la quatrième demande : "Donne aujourd'hui le pain de ce jour", *epiousios*, en rappelant la portée eucharistique de ce mot *epiousios* qui n'a pas d'autre emploi dans le Nouveau Testament. Citons :

- "- Pris dans un sens temporel, *epiousios* est une reprise pédagogique de l'adverbe "aujourd'hui" (Ex 16, 19-21), pour nous confirmer dans une confiance sans réserve ;
- pris au sens qualitatif, *epiousios* signifie tout ce qui est nécessaire à la vie, tout bien suffisant pour la subsistance ;
- pris à la lettre (sens littéral), le mot *epiousios* ("suressentiel") désigne directement le corps du

² Cf. J. DANIELOU, *Bible et liturgie, Lex orandi* 11, Paris, 1951, ch. IX, pp. 194-219 ; P. DUMOULIN, *Entre la manne et l'Eucharistie*, Etude de Sg 16, 15-17, An al. Biblica n°132, Rome, 1994, ch. 7 à 11.

Christ, remède d'immortalité sans lequel nous n'avons pas la Vie en nous (Jn 6, 53-56) ;

- enfin, lié au sens précédent, le sens céleste est évident : ce jour est celui du Seigneur, celui du festin du royaume, anticipé dans l'Eucharistie qui est déjà l'avant-goût du royaume qui vient. C'est pourquoi il convient que la liturgie eucharistique soit célébrée chaque jour."

Le CEC peut donc conclure : l'Eucharistie est notre pain quotidien.

Bock et Carmignac ont montré le sens profond de la demande, dans le *Pater*, du pain quotidien vu dans le prolongement de la manne quotidienne ; en cette terre d'exil, nous demandons la manne quotidienne, la manne nouvelle de la nouvelle et éternelle alliance, cette manne qu'attendaient les Juifs de la période intertestamentaire. Carmignac précise même, dans ses *Recherches sur le Notre Père* (Paris, 1969, p. 198) : "La littérature talmudique et midrashique, dont la rédaction est certes bien postérieure au temps du Christ, contient aussi diverses traditions anciennes qui montrent que la manne continuait à être considérée comme la nourriture spéciale des temps messianiques".

De ce point de vue, il conviendrait d'étudier les perspectives eucharistiques des Pères de l'Eglise à propos de la manne quotidiennement donnée au peuple élu en pèlerinage vers la Terre Sainte.

2) *Les Pères*

Les commentaires des Pères sur la portée quotidienne de la demande du pain eucharistique continuent d'éclairer l'Eglise et nos vies.

Citons ici Cyprien, Basile, Ambroise, Augustin.

Il convient de distinguer, à propos des Pères, ce qu'ils disent sur la pratique effective d'une fréquence eucharistique déterminée à leur époque et dans leurs régions respectives d'une part, et comment, d'autre part, ils interprètent les volontés du Christ manifestées dans le Nouveau Testament.

Si leurs descriptions historiques manifestent une grande variété de rythmes eucharistiques, leur témoignage en faveur du recours quotidien à l'Eucharistie frappe par la profondeur et le nombre des motivations. Au III^e siècle, pour Cyprien, dans son traité sur l'*Oraison dominicale*, il faut "craindre, en s'abstenant du corps du Christ, de se séparer du salut : "si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'Homme et ne buvez pas son sang, vous n'aurez pas la vie en vous-même" (Jn 6, 54). Et par conséquent nous demandons que nous soit donné chaque jour notre pain, c'est-à-dire le Christ pour ne pas nous éloigner de la sanctification et du corps du Christ, nous qui demeurons et vivons

en Lui" (§ 18). Retenons l'affirmation : *Christum dari nobis cotidie petimus*. L'Eucharistie quotidienne est ici vue comme un moyen de persévérer dans la grâce du Christ.

Vers l'an 372, saint Basile, écrivant à une femme, lui dit : "Communier tous les jours, participer continuellement à la Vie, c'est vivre en plénitude" (Lettre 93, RJ 916). Puis le saint ajoute : "Nous communions chaque semaine quatre fois (dimanche, mercredi, vendredi et samedi)". Ce Père était donc conscient d'une différence entre l'idéal et sa réalisation concrète. Le pape Jean-Paul II a cité ce texte de Basile de Césarée dans sa lettre consacrée à ce saint le 2 janvier 1980.

Peu après, saint Ambroise, évêque de Milan, dans son *Traité sur les sacrements*, s'exprime en ces termes : "Que te dit l'Apôtre ? Chaque fois que nous Le recevons, nous annonçons la mort du Seigneur (I Cor 11, 25-26). Si nous annonçons la mort du Seigneur, nous annonçons la rémission des péchés. Son sang est répandu pour la rémission des péchés. Je dois toujours Le recevoir pour que toujours Il remette mes péchés. Moi qui pêche toujours, je dois toujours avoir un remède. Tu entends dire que chaque fois qu'on offre le sacrifice, on représente la mort du Seigneur ainsi que la rémission des péchés, et tu ne reçois pas chaque jour ce pain de vie ! Celui qui a une blessure cherche un remède. Le remède, c'est le vénérable et céleste sacrement" (*De Sacramentis*, IV.6.26. et V.4.25-26).

Comprenons la pensée d'Ambroise. Le sacrifice de la mort du Ressuscité obtient la rémission de péchés. Or, c'est ce sacrifice que nous faisons nôtre et offrons en recevant l'Eucharistie. Sachant que nous avons besoin chaque jour d'obtenir la rémission de nos péchés quotidiens, comment ne pas communier chaque jour, comme le Seigneur nous y invite en nous faisant demander "chaque jour ce pain de la vie éternelle qui reconforte la substance de notre âme", dit expressément Ambroise ?

Son fils spirituel Augustin poursuit le même but. Ainsi, dans son sermon 227,1, s'adressant le jour de Pâques à ceux qui avaient été baptisés la nuit précédente, Augustin leur dit : "Vous devez savoir ce que vous avez reçu, ce que vous recevrez, ce que vous devriez recevoir chaque jour : ce pain que vous voyez sur l'autel, sanctifié par la parole de Dieu, est le corps du Christ". Le texte est très fort : "Ce que vous devriez recevoir chaque jour : *quid quotidie accipere debeatis*"³.

Certes, comme le précisera plus tard saint Pie X, ce devoir de réception quotidienne ne correspond pas à un précepte divin mais seulement à un très ardent désir du Christ et de son Eglise dont la communauté locale d'Hippone devenait déjà consciente, à la fin du IV^e siècle et au début du Ve siècle, grâce à la parole d'Augustin.

³ Saint AUGUSTIN, *Sermons pour la Pâque*, tr. et notes de S. Poque, Sources chrét., 116, notamment sermon 227, Paris, 1966.

Chez saint Augustin, comme chez les Pères en général, le symbolisme eucharistique du pain quotidien n'est pas le seul : c'est ensemble que le corps du Christ et sa parole constituent un pain de Vie mangé dans la foi ; la Parole fait connaître l'Eucharistie et enflamme d'amour pour elle. Ensemble, elles sont le pain de l'âme, ce pain que reçoivent les seuls enfants de Dieu, tandis que le pain matériel, aliment du corps mortel, Dieu le donne non seulement à ceux qui chantent ses louanges, mais encore - nous rappelle Augustin - aux blasphémateurs (Sermon 56). La même Eglise, qui recommande la communion quotidienne au corps du Christ, conseille aussi l'audition ou la lecture quotidienne de sa parole, précisément offerte en nourriture dans la liturgie eucharistique. On pourrait multiplier les citations patristiques sur le sens eucharistique du pain quotidien. Cela n'est pas nécessaire. Tournons-nous donc maintenant vers le magistère passé de l'Eglise. Nous voulons dire vers le magistère papal et conciliaire car les Pères, pour l'immense majorité évêques, exprimaient déjà son magistère ordinaire et universel.

3) Le magistère passé de l'Eglise

Après la période patristique - et cela est bien connu -, la ferveur de la charité nourrie par l'Eucharistie fréquemment reçue diminua, et sa pratique devint si rare qu'en 1215 le IV^e concile oecuménique du Latran dut statuer sur l'obligation d'une fréquence minimale : tous les membres de l'Eglise, pour persévérer dans la grâce divine, communieraient au moins une fois par an.

Le concile de Trente, sans favoriser explicitement la communion quotidienne, la proposait implicitement à tous les catholiques en exprimant le "souhait que les fidèles communient non seulement spirituellement mais encore sacramentellement à chaque messe où ils seraient présents, afin de recevoir plus abondamment les fruits du sacrifice très saint de la messe" (DS 1747, texte de 1562).

Ce texte prend toute son importance dans le contexte d'une déclaration antérieure du même concile, récapitulant la théologie patristique et médiévale concernant les effets de la communion sacramentelle ; en effet, en 1551, le concile avait rappelé (DS 1638) que la communion eucharistique "nous libère des fautes vénielles, nous préserve des péchés mortels, nous lie par des liens très étroits de foi, d'espérance et de charité avec le corps de l'Eglise, dont le Christ est le chef, et constitue le gage de notre glorification future comme de notre perpétuel bonheur". Autrement dit, chaque communion sacramentelle accomplie en état de grâce affecte donc notre passé de péché, fortifie notre présent de grâce, préserve notre avenir terrestre et mérite notre avenir éternel : telles sont les intentions avec lesquelles le chrétien doit communier, suivant le concile, pour que sa

communion, loin d'être cette manducation sacrilège de sa propre condamnation, que dénonçait saint Paul dans sa première lettre aux Corinthiens (ch. 11, vv. 27 à 32), soit au contraire une communion inséparablement sacramentelle et spirituelle (DS 1638, 1646 et 1648).

De ces données tridentines, comme de l'ensemble de la théologie catholique, il ressort clairement que le communiant, à travers chaque nouvelle communion sacramentelle et spirituelle, reçoit un nouvel accroissement de grâce sanctifiante, une nouvelle rémission de ses péchés véniels, de nouveaux et puissants secours pour éviter le péché à l'avenir, de nouveaux mérites, et se dispose à recevoir durant la vie éternelle de nouveaux et admirables degrés de gloire, c'est-à-dire de connaissance et d'amour du Dieu trin et un comme de tous et de chacun de ses élus.

Malgré les ouvertures du concile de Trente, le rigorisme janséniste continuait de rendre difficile l'accès à la communion fréquente et quotidienne, notamment aux marchands et aux époux. On discutait sur les dispositions nécessaires pour communier, et même des théologiens de bonne marque pensaient que la communion devait être rare et soumise à de nombreuses conditions préalables.

D'où les interventions libératrices de deux papes, le bienheureux Innocent XI en 1679 et saint Pie X en 1905 et 1910.

Saint Pie X trancha la controverse⁴ : s'appuyant sur les Pères de l'Eglise, il rappela "qu'aucun précepte ne réclamait des communiants quotidiens des dispositions plus grandes que celles demandées pour la communion hebdomadaire" et proclama un principe aujourd'hui bien oublié : "Les fruits de la communion quotidienne sont bien plus abondants que ceux de la communion hebdomadaire".

Plus précisément, pour pouvoir communier chaque jour, il suffit d'être en état de grâce et d'avoir une intention droite, c'est-à-dire de s'approcher de l'Eucharistie, non par habitude, mais pour combattre ses défauts, croître dans la charité et satisfaire à la volonté divine.

Il n'est donc pas nécessaire pour communier fructueusement d'être exempt de péché véniel délibéré, mais cela est très désirable. D'ailleurs, d'après saint Pie X, il n'est pas possible que les communiants quotidiens ne se corrigent peu à peu de leur affection aux péchés véniels, sous-entendant qu'ils croissent dans la grâce chaque jour. Ainsi, à l'époque, les commentateurs soulignèrent, avec raison, que les personnes qui ne communiaient seulement qu'une fois par semaine alors qu'elles avaient la possibilité de le faire plus souvent, communiaient rarement. Ce point semble avoir été oublié aujourd'hui par un certain nombre d'ecclésiastiques, qui tendent à

⁴ Saint Pie X, *Actes*, B. Presse, Paris, t. 2, pp. 255 ss.

considérer les communiantes de chaque dimanche comme des communiantes fréquents. Il arrive que les ennemis d'un certain laxisme eucharistique actuel, dont sont victimes ceux qui se confessent trop rarement, tombent dans un néojansénisme en taisant l'invitation ecclésiale à la communion quotidienne : même si certains en abusent, tous ont le droit de la connaître.

Les déclarations tridentines et celles de saint Pie X sur les effets de la communion eucharistique ont été magnifiquement reprises et approfondies par le pape Pie XII dans son encyclique *Mediator Dei et hominum* en 1947. Je dis "approfondies", car Pie XII, à la suite de Benoît XIV, a introduit une notion, non présente au concile de Trente, concernant la nature même de la communion eucharistique : elle est une participation au sacrifice. Autrement dit, communier, c'est devenir une seule victime avec le Christ crucifié et ressuscité pour le salut du monde. Manger et boire la divine victime, ce n'est pas seulement faire un repas divin, c'est encore s'insérer dans l'oblation sacrificielle que cette victime fait d'elle-même pour le bonheur éternel de chaque personne humaine ; c'est donc, en elle et avec elle, se disposer à livrer son corps et à verser son sang pour mériter à autrui la grâce de s'approprier le même et unique sacrifice.

Disons-le en passant, l'encyclique de Pie XII sur la liturgie demeure le plus beau et le plus profond de tous les documents officiels de l'Eglise sur le sacrifice de la messe, le plus utile pour en faire pénétrer et comprendre la nature intime. C'est pourquoi son influence sur les documents officiels du concile Vatican II a été si explicite et si grande : l'encyclique y est, en effet, citée huit fois, dont cinq fois dans la constitution dogmatique sur l'Eglise, *Lumen gentium* (10, 11, 28 et 50). En particulier, Pie XII traite explicitement de la communion quotidienne : "Dieu fasse que les chrétiens participent au divin sacrifice en recevant dans la communion sacramentelle, même tous les jours s'ils le peuvent, le corps de Jésus offert pour tous au Père éternel". En soulignant l'offrande du Christ pour nous dans le contexte de la communion, Pie XII invite à concevoir celle-ci comme une participation à l'offrande victimale du Christ pour le monde. La présence réelle n'est pas seulement celle du Dieu fait homme, mais encore celle du Dieu-victime nous faisant participer à son état de victime glorifiée. Communier chaque jour, c'est devenir de plus en plus une victime dans le Christ, par Lui, avec Lui et pour Lui. C'est ce qu'a enseigné le concile Vatican II dans la constitution *Lumen gentium* en citant l'encyclique de Pie XII.

Nous arrivons ainsi au magistère le plus récent de l'Eglise, les enseignements du concile Vatican II.

S'il est vrai que la constitution sur la liturgie ne mentionne pas explicitement la communion quotidienne, celle-ci est néanmoins fortement inculquée par le décret conciliaire sur les Eglises orientales catholiques, (§ 15). Ainsi peut-on lire : "On recommande vivement aux fidèles de

recevoir la sainte Eucharistie même tous les jours : *enixe quotidie*" (*Enixe* : de toutes leurs forces). Ce texte est en parfaite harmonie avec une autre recommandation conciliaire faite cette fois-ci aux prêtres : on leur recommande, en effet, de célébrer chaque jour le sacrifice eucharistique, acte suprême de leur ministère sacerdotal.

Nous voilà donc en présence de la première recommandation explicite de la communion quotidienne par un concile oecuménique. Comment ne pas remarquer le magnifique progrès doctrinal concernant la pratique eucharistique dans l'histoire des conciles oecuméniques ? Ce crescendo dans l'exhortation consolatrice d'une Eglise toujours plus soucieuse de nous faire participer à l'Eucharistie ?

Le concile de Nicée I, en 325, recommande de faciliter l'accès à la communion aux mourants. Le concile du Latran IV, en 1215, appelle à l'aimable et aimante obligation grave d'une communion annuelle. Le concile de Trente recommande implicitement et réellement la communion quotidienne dans le contexte du rappel de l'interprétation eucharistique du pain quotidien qu'avaient donnée les Pères de l'Eglise⁵. Le concile Vatican II couronne enfin le tout, en recommandant explicitement la communion quotidienne à tous les baptisés. Mais sans doute est-ce l'un des conseils les moins cités, peut-être le moins commenté du dernier concile ! Mais il n'en est pas moins très important, dans la mesure où il concerne bien plus la vie quotidienne du chrétien que les déclarations, si utiles, sur la liberté religieuse et sur la collégialité épiscopale !

Quoique la demande du pain quotidien ait aussi en vue le pain matériel et la parole de Dieu, son sens eucharistique, uni aux deux autres, tenu par les Pères, par les catéchismes des deux conciles de Trente et de Vatican II, et donc par le magistère ordinaire et universel de l'Eglise, est contenu dans la révélation à laquelle adhère la foi catholique et pourrait être défini comme tel par l'Eglise⁶.

Deux documents postérieurs ont complété, sur le plan pastoral, l'accent mis par le concile Vatican II sur la communion quotidienne :

- en 1967, le Saint-Siège, dans l'instruction *Eucharisticum Mysterium*, demandait, à la suite de saint Pie X, aux curés, confesseurs et prédicateurs d'exhorter fréquemment le peuple chrétien à la communion quotidienne. L'instruction rappelait aussi - point souvent méconnu aujourd'hui - qu'il convenait de donner la communion même en dehors de la messe aux fidèles qui étaient empêchés d'y participer en raison d'un horaire incommode. Elle insistait, enfin, sur la nécessité de rendre la communion quotidienne accessible aux malades et aux personnes âgées à toute heure, même s'il n'y

⁵ DENZINGER-SCHÖNMETZER, *Enchiridion symbolorum*, éd. 35, Rome, 1963, n° 1648 et 1649.

⁶ J.P. BOCK, *Le Pain quotidien du Pater*, Paris, 1912, p. 485.

avait pas péril de mort ;

- en 1973, le Saint-Siège publiait un rituel pour la distribution de la communion en dehors de la messe, prévoyant un rite plus long et un autre plus bref. Ces deux rites avaient un point commun : il fallait que la proclamation de la parole éclaira et accompagna la manducation du pain eucharistique, ce qui constituait une application particulière d'un principe général de la réforme liturgique opérée récemment : la pain de la parole et le pain de l'Eucharistie constituent ensemble le pain spécifiquement chrétien de la nouvelle alliance.

II - Vers l'avenir d'une Eglise pleinement eucharistique

Si la déclaration du concile Vatican II sur la communion quotidienne, fortement conseillée, marque un progrès important dans la prise de conscience ecclésiale face à l'appel du Christ soucieux de se donner toujours plus à l'Eglise, elle nous invite surtout à un urgent et radical renouveau de notre pastorale dans ce but. Je voudrais ici en présenter quelques aspects fondamentaux : il s'agit de rien moins que l'élaboration d'une pastorale totalement axée sur le conseil évangélique suprême, offert à tous, de la communion quotidienne.

1) Désormais la préparation à chacun des sacrements, notamment à ceux du baptême des adultes, de la première confession, de la confirmation et du mariage, devra être inséparable de la préparation à la messe et à la communion quotidienne - inutile d'objecter que beaucoup d'endroits sont sans prêtre, puisque le code de droit canonique prévoit la possibilité de nommer des laïcs comme ministres extraordinaires de la distribution de la communion (CEC, § 230). L'Eucharistie est la raison d'être de tous les autres sacrements et très spécialement de celui de l'ordre : nos silences sur la messe quotidienne privent nombre de jeunes d'une surabondante force sacramentelle, devant l'appel divin à un chaste mariage ou au sacerdoce ou à la vie religieuse ; le renouveau dans l'annonce brûlante de la messe quotidienne conditionne largement la solution des plus graves problèmes des familles et de l'Eglise. Sans elle, toute vraie pastorale d'ensemble est impossible.

2) La relance de l'appel à la messe quotidienne signifie, de la manière la plus concrète, la vocation de chacun à la perfection de la charité, tellement soulignée par le concile Vatican II, car l'Eucharistie est le sacrement de la ferveur de la charité, lien de la perfection. Comment pourrait-on vouloir être parfait, comme le Père céleste est parfait, tout en méprisant le principal moyen d'y parvenir, à savoir la quotidienne union eucharistique au Christ médiateur ?

3) Il est paradoxal de penser que, près d'un siècle après la charte libératrice de saint Pie X, aucun institut religieux, voué en premier lieu à la propagation de la pratique de la messe et de la

communion de chaque jour parmi les laïcs, ne soit encore né, alors que nombre d'instituts ont été fondés pour mettre en valeur d'autres points, certes utiles, mais moins fondamentaux.

De même, aucune des associations de fidèles actuellement existantes ne semble avoir ce but. Il est permis de penser que le troisième millénaire sera marqué par l'émergence de ces associations et de ces instituts, aux intentions desquels il nous faut donc prier.

4) Il faut aller plus loin et reconnaître que l'Eglise devient pleinement Eglise, non seulement quand ses membres se réunissent autour du sacrifice de la Croix perpétué dans l'Eucharistie, mais encore et surtout quand ils le font chaque jour. C'est surtout par la messe et la communion de chaque jour que l'Eglise croît sans cesse dans l'être et dans la charité. Le concile Vatican II, citant saint Jean Chrysostome, nous dit dans son décret sur l'oecuménisme (§15) que c'est par la célébration de l'Eucharistie que l'Eglise de Dieu s'édifie et grandit.

Ouvrons ici une parenthèse oecuménique. Un moine athonite de l'Eglise orthodoxe grecque, Nicodème l'Hagiorite, publia en 1783 un livre sur la communion quotidienne, présenté au public francophone par le regretté théologien dominicain M.J. Le Guillou⁷. Pour ce moine, que les Eglises orthodoxes grecque et russe ont toutes deux canonisé, celui qui a la conscience pure doit communier chaque jour et faire ainsi la volonté de Dieu. Selon lui, le Christ eucharistique est le pain quotidien que nous demandons au Père, et la liturgie est essentiellement assemblée eucharistique. L'Eglise a pour raison d'être l'union eucharistique de chacun de ses membres avec le Christ, bu et mangé après avoir été offert pour le monde entier. Une ecclésiologie n'est pleinement eucharistique qu'en reconnaissant la nécessité pour chacun de ses membres de croître chaque jour, par une participation toujours plus fervente à l'Eucharistie, dans la charité à l'égard du Christ et des autres baptisés.

Le Père veut nous rassembler chaque jour, en nous nourrissant ensemble de son Fils unique. En acceptant l'invitation à la communion quotidienne dignement préparée, nous permettrons au Christ glorifié de continuer à bâtir par notre intermédiaire son Eglise locale et universelle.

Ayons le courage de le dire : le progrès simultané des croyants catholiques et orthodoxes en direction de la messe et de la communion quotidienne devrait constituer le facteur secret et majeur arrachant à Dieu, par la violence de l'humble amour, notre commun retour à la pleine communion hiérarchique et mutuelle dans la foi intégrale et dans la commune manducation de l'Agneau immolé.

⁷ M.J. LE GUILLOU, O.P., "Communication sur l'Athos et la vie eucharistique", dans le volume collectif *Millénaire du mont Athos*, t. 2, Paris, 1963, pp. 111 à 120 ; B. de MARGERIE, "Le mystère eucharistique comme source d'unité", communication au cours du colloque sur le P. Le Guillou tenu à Montmartre, en décembre 1993, éd. Saint-Augustin, S. Maurice, Suisse, 1995, pp. 93-106, dans le volume collectif : *Un homme pris par le mystère de l'Eglise*.

Dans ce but, nous espérons que nos frères orthodoxes se hâteront de traduire dans les langues occidentales le traité de Nicodème l'Hagiorite sur la communion quotidienne.

5) Cependant le temps presse. Avant le retour du Christ en gloire, l'Eglise doit passer par une épreuve finale qui ébranlera la foi de nombreux croyants ; est-ce le mystère d'iniquité de l'Antéchrist qui est déjà à l'oeuvre, c'est-à-dire le mystère de l'homme se glorifiant lui-même à la place du Christ eucharistique (cf. CEC, § 675, résumant de nombreux textes du Nouveau Testament) ? L'Eglise n'entrera dans la gloire du royaume qu'à travers cette ultime Pâque, en suivant de plus en plus chaque jour son Seigneur dans sa mort et sa résurrection (CEC 677). Oui, le temps presse.

Quand donc verrons-nous les conseils paroissiaux et presbytéraux échanger des vues sur les meilleurs moyens d'attirer au Christ quotidien de l'autel et du tabernacle tous les membres de la communauté locale ? Quand donc verrons-vous les évêques demander au pape une encyclique sur la messe dominicale et sur la communion quotidienne ? Quand donc verrons-nous un pape convoquer à Rome un synode épiscopal traitant du suprême conseil évangélique, appelant à la participation quotidienne de tous à la victoire eucharistique de l'Agneau de Dieu ? Quand est-ce que ce suprême conseil évangélique, celui de l'Eucharistie quotidienne - le conseil qui, à la différence des autres, non seulement élimine les obstacles à l'obligatoire perfection de la charité, mais encore la nourrit positivement - sera reconnu comme structurant un mode de vie qu'on ne trouve que dans la seule Eglise du Christ et qui est fondé sur la foi au Christ. Telle fut l'intuition géniale du grand théologien espagnol Suarez⁸ : l'état de la vie chrétienne, fondement du mariage et de la vie religieuse, et lui-même fondé sur le baptême et sur la confirmation, est un état de perfection. Cet état oblige à la perfection de la charité, donnée par l'Eucharistie fréquente et quotidienne. Le conseil de la communion quotidienne se révèle ainsi être celui de la perfection eucharistique dans la charité. Il constitue donc le point culminant, et de l'évangélisation, et de toute l'économie organique et sacramentelle du salut. En encourageant la participation sacramentelle et quotidienne au sacrifice eucharistique, le concile Vatican II a donc promu un état de vie stable, l'état de la vie chrétienne, en vue de la perfection éternelle des baptisés-confirmés.

⁸ SUAREZ, *De Religione*, tract. 7, Opera omnia, éd. Vivès, § 7 à 18 ; cf. B. de MARGERIE, *Communion quotidienne et confession fréquente*, Résiac (Mayenne), 1988, pp. 35-36, § 42-43.